

# Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination « franglais » au Manitoba : analyse d'un corpus de presse

Sandrine Hallion

Numéro 50, automne 2020

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1073710ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1073710ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hallion, S. (2020). Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination « franglais » au Manitoba : analyse d'un corpus de presse. *Francophonies d'Amérique*, (50), 69–94. <https://doi.org/10.7202/1073710ar>

Résumé de l'article

À partir de l'analyse d'un corpus d'articles (1962-2019), sélectionnés dans l'hebdomadaire francophone du Manitoba *La Liberté*, cette étude porte sur les idéologies linguistiques qui sous-tendent les discours autour de la notion de franglais. L'analyse du corpus repose sur les questions suivantes : les idéologies linguistiques, en particulier celles du standard et de l'authentique, mises en évidence dans les autres espaces de la francophonie canadienne, se retrouvent-elles au Manitoba et donnent-elles lieu au même genre de représentations linguistiques? Si oui, suivent-elles le même développement chronologique que dans ces espaces depuis le début des années 1960? Cette analyse révèle un mouvement évolutif de la perception du franglais dans le temps assez similaire à ce qui s'observe ailleurs au Canada francophone. Elle témoigne également de tensions entre l'authenticité que permet ce vernaculaire mixte et l'impératif de la norme profondément ancrée dans l'imaginaire linguistique du francophone.

# Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination « franglais » au Manitoba : analyse d'un corpus de presse<sup>1</sup>

**Sandrine Hallion**

Université de Saint-Boniface

Dans une étude récente sur le phénomène de l'emprunt à l'anglais en français canadien, Shana Poplack (2018) arrive à la conclusion que « [l]e franglais n'affaiblit pas le français » au Canada, pour reprendre une partie du titre d'un article paru sur le site de Radio-Canada en février 2018 (« Le franglais n'affaiblit pas le français, selon une étude de l'Université d'Ottawa »). Les résultats de cette étude et leur médiatisation ont ravivé le débat, déjà ancien, autour de la problématique du franglais au Canada. Ce débat s'inscrit bien souvent dans un conflit générationnel et oppose les partisans du français « correct », c'est-à-dire exempt de toute influence de l'anglais, aux utilisateurs, généralement plus jeunes, de variétés spontanées de français où l'anglais peut se mélanger au français, ce qui reflète le contexte socioculturel dans lequel ces variétés sont en usage<sup>2</sup>.

Afin d'étudier la question du franglais au Manitoba francophone, je me suis intéressée au discours de presse. Ainsi, cet article propose une analyse des discours en circulation autour de cette dénomination à partir d'un corpus sélectionné dans l'hebdomadaire *La Liberté*, principal représentant de la presse écrite francophone locale. Après un bref examen de la question de l'origine de la dénomination « franglais » et de ce qu'elle

---

<sup>1</sup> Je remercie Laurence Arrighi et Isabelle C. Monnin de leur lecture attentive de la première version de cet article et de leurs conseils avisés. Je remercie également les évaluateurs de l'article qui, par leurs commentaires précis, m'ont permis d'approfondir et d'améliorer mon texte.

<sup>2</sup> Pensons au récent débat suscité par le documentaire *Denise au pays des Francos* (<https://ici.tou.tv/denise-au-pays-des-francos>) et les propos tenus par Denise Bombardier à l'émission *Tout le monde en parle* auxquels ont répondu trois jeunes intervenantes, une Franco-Manitobaine et deux Franco-Ontariennes, lors d'une édition subséquente de la même émission.

désigne au Canada et au Manitoba, je me concentre sur l'analyse du corpus tout en tenant compte de son contexte de production. Le corpus examiné comprend 66 articles publiés entre 1962, date de la première apparition du terme « franglais » dans le journal, et le printemps 2019. L'analyse cherche à révéler les idéologies linguistiques (Woolard, 1998; Boudreau, 2009) qui sous-tendent les discours autour de la dénomination « franglais » dans le corpus. En me concentrant sur deux idéologies manifestes en francophonie canadienne, celles du standard et de l'authentique (Boudreau, 2018), j'examine en particulier la question de la permanence de ces discours en contexte franco-canadien.

### La dénomination

#### *Le « franglais » : petit historique d'une dénomination*

Selon René Étiemble, on doit à l'écrivain et philologue français Maurice Rat la dénomination « franglais ». Ce dernier signait le 26 septembre 1959, dans le quotidien *France-Soir*, une chronique langagière intitulée « Français ou franglais? », dans laquelle il s'interrogeait : « Faudra-t-il appeler bientôt *franglais* ce français émaillé de vocables britanniques que la mode actuelle nous impose? » (cité dans Étiemble, 1964 : 34). Mais c'est Étiemble qui a popularisé le terme avec la sortie de son livre *Parlez-vous franglais?* en 1964.

Le franglais d'Étiemble a, au début des années 1960, un correspondant québécois, le joual. À la même époque, c'est effectivement cette variété populaire et urbaine (Montréal) qui est emblématique de l'anglicisation des Canadiens français (Desbiens, 1960). La source de la « contagion » est la même (j'emploie à dessein la terminologie empruntée au champ lexical de la maladie, couramment en usage dans les discours sur l'hybridité linguistique afin de véhiculer une image négative des conséquences du contact linguistique (voir, notamment, Boudreau, 2016; Monnin et Hallion, 2016-2017)) : le français est « contaminé » dans les deux cas par le « sabir atlantique », pour reprendre la terminologie d'Étiemble (1964 : 33), ou anglais américain.

En revanche, pour des raisons sociohistoriques, culturelles et politiques (Bouchard, 1999), l'anglais n'entre pas par la même porte en France et au Canada : alors qu'en France il s'infiltré par « le haut », par « l'élite », et

que l'emploi d'emprunts à l'anglais y est une marque de snobisme<sup>3</sup> (voir, notamment, Klinkenberg, 2015 : 45), au Canada, il s'infiltrer par « le bas », « la masse<sup>4</sup> », et l'emploi d'emprunts à l'anglais y est perçu comme une marque d'indigence intellectuelle et culturelle, comme nous le verrons plus loin dans l'analyse du corpus. Cette différence est de taille, car elle détermine en partie les valeurs différentes que l'on accorde à l'influence de l'anglais sur le français de part et d'autre de l'Atlantique, à l'époque comme aujourd'hui.

### *Le « franglais » au Canada*

De nombreux linguistes se sont intéressés aux questions liées à la catégorisation et à la nomination des langues et des variétés de langues (pour un aperçu de la question, voir Trimaille et Matthey, 2013). D'une part, rappelons que nommer des variétés de langues « satellisées » et dévalorisées par rapport à une variété légitime, une Langue avec un « L » majuscule, objet normalisé et standardisé, c'est dépasser un tabou et permettre à ces variétés d'exister. D'autre part, mentionnons que les recherches en sociolinguistique ont permis de relativiser la distance entre l'activité épilinguistique de tout locuteur « ordinaire » et l'activité métalinguistique du linguiste dans ces processus de catégorisation et de nomination. Elles ont ainsi montré que le savoir ordinaire et le savoir savant s'influencent l'un l'autre dans ces processus qui aboutissent à la construction des contours d'une variété linguistique et du vocable qui lui sera assigné pour la nommer (Trimaille et Matthey, 2013).

Comme on l'a vu, la dénomination générique<sup>5</sup> « franglais », que l'on rencontre au Canada pour désigner un éventail de parlars bilingues qui naissent du contact du français avec l'anglais, est un vocable apparu à la fin des années 1950 en France. Il ne semble pas exister avant cette date sur le continent nord-américain et a donc fort probablement une origine

<sup>3</sup> Pensons au ton ironique et moqueur à l'endroit des snobinards de Léo Ferré chantant « La langue française » (1960).

<sup>4</sup> Voir Monnin et Hallion (2016-2017 : 93 et 97) pour une explication de l'emploi de ce terme au Manitoba au début des années 1960.

<sup>5</sup> Dans l'extrait suivant, le franglais englobe le chiac de la chanteuse acadienne Lisa LeBlanc et le franglais montréalais du groupe de hip-hop les Dead Obies : « Le cas de Lisa LeBlanc et celui des Dead Obies sont différents. Ces artistes ont bien sûr le droit de s'exprimer en franglais, mais ce qu'ils affirment, ce faisant, c'est la nécessité, pour eux, en tant qu'artistes, de passer par l'anglais pour dire leur vérité » (<https://www.ledavoir.com/opinion/chroniques/443637/de-quoi-le-franglais-est-il-le-symptome>).

française<sup>6</sup>. Le terme est un mot-valise sémantiquement transparent : composé de la syllabe initiale du glottonyme « français » et de la syllabe finale du glottonyme « anglais », il évoque d'emblée ce qu'il désigne, c'est-à-dire le mélange des langues française et anglaise.

### *Le franglais au Manitoba*

Ce terme est celui qui est le plus communément utilisé au Manitoba, parfois en concurrence avec deux autres termes à valeur habituellement péjorative, « joul » et « patois », dont l'usage reste toutefois marginal (Hallion, 2018). Le terme « franglais » y désigne un continuum de pratiques linguistiques qui témoigne à divers degrés du contact du français avec l'anglais et du mélange des deux langues. On peut remarquer que ce continuum ne reçoit pas dans le contexte local un nom spécifique qui permettrait de le distinguer des autres parlars bilingues du Canada, à l'inverse de ce qu'on observe par exemple en Acadie avec la dénomination « chiac » (Boudreau et Gauvin, 2017 : 326; voir, également, Arrighi dans le présent numéro). On peut alors se demander si l'emploi de cette dénomination générique ne reflète pas la moins grande légitimité que les francophones du Manitoba confèrent à cette variété mixte en regard du cas acadien. C'est peut-être le signe que ceux qui parlent le franglais au Manitoba, ou en commentent l'usage, refusent ou ne voient pas la pertinence de lui accorder un statut singulier en le nommant autrement. Le discours savant sur la question, modeste pour le moment, reprend la terminologie en vigueur dans le discours ordinaire. Cette dénomination générique maintient également les pratiques linguistiques qu'elle désigne dans un ensemble aux contours flous et à l'ancrage social, culturel et géographique incertain : qu'est-ce que le franglais? Qui parle franglais? Où parle-t-on franglais?

Il en résulte notamment qu'il est difficile de déterminer le degré d'influence de l'anglais et de mixité à atteindre pour que le parler reçoive la dénomination « franglais » au sein de la communauté franco-manitobaine

---

<sup>6</sup> C'est ce que suggère la notice étymologique du terme proposée dans le dictionnaire de français canadien *Usito*, qui fait remonter la première occurrence du terme à 1959. Étant donné l'affiliation entre ce dictionnaire et le *Trésor de la langue française informatisé*, seule une recherche systématique dans des sources écrites et orales antérieures, recherche qui dépasse largement l'objet de cette présentation, permettrait de confirmer cette origine commune. Notons toutefois qu'une recherche du mot-clé « franglais » dans le fichier lexical du *Trésor de la langue française au Québec* (<http://www.tlfq.ulaval.ca/fichier/>) permet de repérer neuf fiches dont la première remonte aux environs de 1970, ce qui tend à confirmer l'hypothèse d'une origine française du terme.

puisque les critères d'évaluation varieront notamment selon le contexte d'évaluation, les parcours individuels des locuteurs et les normes auxquelles adhèrent ces derniers. Toutefois, le franglais semble renvoyer à un ensemble de pratiques qui relèvent de ce que la terminologie scientifique qualifie d'« emprunts », d'« interférences », « d'alternances ou de mélanges de langues<sup>7</sup> ». Pour ce qui concerne les associations sociostylistiques et contextuelles de son emploi, le franglais semble se définir comme une variété essentiellement orale et informelle, qui est parfois associée à la ruralité.

Voici quelques exemples construits de franglais, issus du corpus de presse à l'étude et qui se veulent emblématiques du franglais manitobain :

1. J'ai *jumpé* la clôture. (1-14<sup>8</sup>, 1970)
2. C'est ben bon de s'montrer *smart*, de *watcher* le *tchannel* trois à la *TV* mais qu'osse ça donne on comprend pas s'qui disent; faudrait renforcer not français, mais même à ça là, quand y en a qu'*adresse l'auditoire* en français on n'comprend pas. Faudrait *canceler* le franglais passe qu'on va être couvert avec du coton à fromage! (1-19, 1971)
3. Je suis tanné de me faire dire que je parle tout croche, que je parle avec un accent, que j'utilise *way too much* d'anglais *or* que c'est pas *alright* de *talker* pis de *hang-outter* avec mes *buds* avec une *beer*, en franglais. (2-30, 2012)
4. « *Man*, on ne sait même pas qui on est, comme culture, *right?*... *Yeah man*, moi j' porte ma ceinture fléchée *all the time!*... *No one gets laid* à Saint-Boniface, *and if they do*, c'est en silence. » (2-17, 2010, extrait du court métrage de Stéphane Oystryk, *FM Youth* (2009).)

### **Les discours en circulation autour de la dénomination « franglais » au Manitoba**

Afin d'ouvrir une fenêtre sur les discours en circulation<sup>9</sup> autour de la dénomination « franglais » au Manitoba, j'ai choisi d'examiner le discours de la presse écrite francophone locale dont le principal représentant est

---

<sup>7</sup> Ce que Lüdi et Py réunissent sous l'appellation « marques transcodiques », c'est-à-dire « tout observable, à la surface d'un discours en une langue ou variété donnée, qui représente, pour les interlocuteurs et / ou le linguiste, la trace de l'influence d'une autre langue ou variété » (2013 [1986], p. 142).

<sup>8</sup> Voir la section « Analyse du corpus de presse » pour une explication de la numérotation.

<sup>9</sup> Le terme « circulation » permet de rendre compte du caractère dynamique des positions idéologiques exprimées dans le discours de presse, une position en appelant une autre, qui vient la conforter, la nuancer ou s'y opposer et ainsi construire un réseau de discours qui circulent dans la presse, en synchronie.

l'hebdomadaire *La Liberté*. Le corpus analysé est issu de cet hebdomadaire et permet d'examiner cette question sur une période de près de 60 ans.

*L'hebdomadaire La Liberté (et le Patriote) : repères historiques et idéologiques*

Le journal *La Liberté* a été fondé en 1913 par l'archevêque de Saint-Boniface, M<sup>gr</sup> Adélarde Langevin, et cet hebdomadaire catholique est dirigé jusqu'en 1941 par des journalistes laïcs. Entre 1941 et 1970, sa direction est assurée par la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Il porte alors le titre de *La Liberté et le Patriote* et couvre les actualités du Manitoba et de la Saskatchewan. En 1970, le journal devient la copropriété de la Société franco-manitobaine et de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et il est publié par la société éditrice Presse-Ouest Limitée. En 1971, le journal reprend le nom de *La Liberté*, celui qu'on lui connaît encore aujourd'hui (*Histoire chronologique du Manitoba français*, s. d.).

Jean Lafontant propose de considérer

la fondation de *La Liberté* comme une arme idéologique dont s'est doté le clergé franco-manitobain pour consolider une influence idéologique menacée par le libéralisme et le socialisme, eux-mêmes produits de l'industrialisation capitaliste et de l'urbanisation croissantes du Canada [...] (1987 : 270).

Il ajoute qu'à sa création en 1913, « *La Liberté* avait un maître : l'Église, une idéologie : l'intégrisme, une mission : celle de le diffuser, ce qu'indique clairement le contenu des articles et le large espace accordé aux affaires religieuses et cléricales » (1987 : 291). Le journal va essentiellement conserver cette ligne éditoriale jusqu'à la fin des années 1960. Cependant, dès le début de cette décennie, de nombreuses voix se font entendre, surtout parmi la jeunesse, pour contester la censure imposée par l'élite traditionnelle (Hébert, 2012; Monnin, 2018) et les positionnements idéologiques de cette dernière, qui se reflètent dans les publications de l'organe de presse et dont le plus tenace s'appuie sur le précepte suivant : « [L]a langue est la gardienne de la foi » (Vaillancourt, 8 avril 1965 : 13). Cette « nouvelle génération » (*op. cit.* : 41) « veu[t] rester français[e] et [...] ne veu[t] plus de cléricisme »; elle « ne veu[t] plus lier l'avenir du français à la cause catholique » (Vaillancourt, 8 avril 1965 : 13). Elle préconise une laïcisation des institutions franco-manitobaines et fera de la lutte pour les écoles publiques françaises son principal cheval de bataille. Pour la jeunesse de l'époque, le journal est « vieillot, cléric, imprégné de censure et de

valeurs catholiques traditionnelles [...] » (Hébert, 2012 : 233). Hébert note qu'à partir de 1968, avec l'arrivée du père oblat Jean-Paul Aubry comme rédacteur du journal, le ton de ce dernier se fait moins « dictatorial » :

La hargne en disparaissait pour laisser place à un esprit analytique plus objectif face à [la] transformation [socioculturelle qui touche la société franco-manitobaine à cette époque]. [...] Le père Aubry apportait aussi une perspective plus « collégiale » du rôle du journal dans la communauté, en tant qu'institution parmi d'autres, qui pouvait servir à éclairer les enjeux plutôt qu'à en dicter les orientations. (2012 : 158-159)

Pour Hébert, ce changement de direction « assur[e] durant cette période [1968-1971] la transition du journal des Oblats à une structure coopérative laïque » (2012 : 235). Finalement, en juillet 1970, « *La Liberté* [rompt] définitivement avec le passé sur tous les plans et fai[t] peau neuve, en publiant son premier numéro “moderne” [...] » (Hébert, 2012 : 239).

Michelle Keller (2013) s'intéresse à la place accordée aux questions liées à la jeunesse dans *La Liberté* sur une période de près de 40 ans (1968-2006). Elle souligne l'importance de ces questions pour les journaux communautaires « dont la durée repose sur la relève chez les journalistes et chez les lecteurs » (2013 : 141). Son analyse montre que les rapports entre les jeunes et le journal connaissent des hauts et des bas tout au long de la période examinée, tant il est difficile pour un journal communautaire en milieu minoritaire de concilier ses appuis à une jeunesse francophone critique à l'égard de ses institutions à ceux que l'on doit à ses mêmes institutions qui nous soutiennent et dont on fait partie. Keller conclut son étude sur le constat suivant :

Voilà le défi des journaux communautaires : ils ont le mandat de soutenir « la communauté », et désirent le faire, mais, en même temps, on se demande dans quelle mesure ils peuvent porter un regard critique sur l'actualité pour faire réfléchir davantage et mobiliser les organismes... et rejoindre les jeunes, « l'avenir de la communauté ». (2013 : 153)

L'identité éditoriale du journal a donc varié depuis le début des années 1960. Très conservateur et porté à la censure jusqu'au début des années 1970, l'hebdomadaire, en se laïcisant, s'ouvre par la suite à une plus grande gamme de sujets intéressant la communauté francophone, tant urbaine que rurale. Si l'on en croit l'analyse de Keller, au début des années 2010, *La Liberté* n'est toujours pas pour autant l'espace critique dont la jeunesse franco-manitobaine aurait besoin et peine encore à intéresser le



jeune lectorat. Il reste que sa ligne éditoriale a considérablement évolué depuis 1960 et que le journal traite aujourd'hui de sujets contemporains qu'il rattache aux préoccupations communautaires. C'est ainsi que Bruno Lagacé, qui a participé aux transformations socioculturelles de la décennie 1960, à la « révolution tranquille au Manitoba français », pour reprendre l'expression de Raymond Hébert (2012), constate avec « admiration » le « chemin parcouru » depuis, en découvrant qu'en 2019 le journal publie le portrait d'un jeune de la communauté LGBTQ2+ « qui s'affiche pour qui il est » (Lagacé, *La Liberté*, vol. 105, n° 39 : 4). Ce rapide survol de la ligne éditoriale du journal permet de cerner les idéologies dominantes qui sous-tendent la publication du journal et de replacer les discours tenus autour du franglais dans un contexte plus spécifique.

### *Le corpus*

Le corpus a été sélectionné à partir de la base de données en ligne Peel's Prairie Provinces<sup>10</sup>. Cette dernière donne accès à l'ensemble des numéros numérisés de l'hebdomadaire, depuis sa création en 1913 jusqu'en 2015. Pour les numéros les plus récents, j'ai consulté la version numérique du journal<sup>11</sup>. Le corpus a été établi à partir de la recherche du mot-clé « franglais » dans l'ensemble des numéros parus depuis la création du journal. Après le tri des articles proposés, plus de 150 au total<sup>12</sup>, 66 articles ont été conservés et constituent le corpus étudié. Pour ce qui est de leur répartition périodique, 19 articles sont parus entre 1962, date de la première occurrence du terme « franglais » dans l'hebdomadaire, et 1971<sup>13</sup> et 47, entre 1972 et mars 2019.

Le corpus comprend un ensemble de publications de types variés et regroupe essentiellement des articles d'information locale, nationale ou

<sup>10</sup> Université de l'Alberta, 2003-2009, Peel's Prairie Provinces : *La Liberté et Le Patriote*, [<http://peel.library.ualberta.ca/liberte.html>].

<sup>11</sup> J'ai consulté la base de données jusqu'en septembre 2012, la recherche dans les numéros plus récents ne donnant pas de résultats aussi satisfaisants (certains articles n'y apparaissent pas) que dans la version numérique du journal.

<sup>12</sup> Le terme « franglais » apparaît dans certains articles sans désigner la variété manitobaine. C'est notamment le cas de nombreux articles où il est question du programme d'immersion en français de la Société franco-manitobaine destiné aux enfants anglophones d'âge préscolaire, baptisé « mini franglais » et mis sur pied à l'automne 1973. Ces articles ont, bien évidemment, été écartés du corpus.

<sup>13</sup> Date à laquelle, rappelons-le, *La Liberté et Le Patriote* reprend son nom de *La Liberté*, un an après avoir été vendu par la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

internationale, des chroniques de langage et des articles ou des lettres d'opinion. Mentionnons qu'au cours de la période où l'hebdomadaire est dirigé par les Oblats, de 1941 à 1971, l'une des caractéristiques du journal est qu'il publie un nombre important d'articles anonymes ou dont le signataire n'est identifié que par ses initiales (Blay, 2016; Monnin et Hallion, 2016-2017); c'est le cas de 12 des 19 articles du corpus de la première période (1962-1971). Si on fait le lien avec ce qui a été dit de la ligne éditoriale du journal à cette époque, qui se caractérise par un fort cléricalisme, on comprend que, pour cette période, on a essentiellement accès à des textes qui passent l'étape de la censure (Hébert, 2012) et correspondent donc à la vision conservatrice du clergé catholique canadien-français en matière sociale, culturelle et linguistique. Sur ce dernier point, nous verrons plus loin que le conservatisme linguistique au Canada français se caractérise surtout par la condamnation des anglicismes et s'appuie sur l'idéologie du standard que nous allons définir; le discours autour du franglais véhiculé dans le journal au cours de la première période devrait donc être représentatif d'une position puriste en matière linguistique.

Un mot, enfin, sur le statut à accorder au discours de presse. Le discours journalistique est un discours public spécialisé, mais profane en matière linguistique. Il est aussi un discours ordinaire, en particulier lorsque les écrits de presse considérés appartiennent au type « courrier des lecteurs ». Discours profane ou ordinaire, ce discours peut « heurter ou choquer les linguistes, qui se considèrent comme les seuls “experts” des comportements langagiers », mais n'en est pas moins « légitime et naturel », comme le note Boudreau (2016-2017 : 137) en faisant référence aux propos de Cameron (2002).

### *Les idéologies linguistiques*

Le concept d'idéologie linguistique est emprunté à l'anthropologie linguistique (Woolard, 1998). Selon Annette Boudreau, qui a utilisé ce concept pour étudier le cas de la francophonie acadienne,

[l]es idéologies linguistiques se définissent comme des croyances complètement intériorisées dans les consciences individuelles, si bien que les locuteurs les tiennent pour acquises et ne cherchent pas à en questionner les fondements. Elles constituent en quelque sorte la matrice à l'intérieur de laquelle s'inscrivent un ensemble de représentations. Elles sont par définition englobantes et sont liées d'une façon ou d'une autre à la dimension institutionnelle de la langue. (2009 : 440)

Toujours selon Boudreau (2009), les représentations linguistiques ressortissent, quant à elles, à l'individuel ou au communautaire : ensemble d'idées reçues sur la langue qui s'expriment dans l'interaction et sont donc susceptibles de varier selon l'interlocuteur et le contexte, les représentations linguistiques sont tributaires des idéologies linguistiques qui circulent plus généralement dans une société donnée.

De nombreux chercheurs ont mis en évidence les grandes tendances idéologiques qui accompagnent l'élaboration des constructions que constituent les « Langues » et, en particulier, à la construction de la « Langue » française (voir Boudreau, 2016-2017 pour une discussion sur quatre idéologies qu'elle examine dans le contexte de la francophonie canadienne). Nous en retiendrons deux pour les besoins du présent article : l'idéologie du standard et celle de l'authentique.

L'idéologie du standard est sans doute celle qui est la plus souvent mentionnée dans les études portant sur l'imaginaire linguistique en francophonie. S'appuyant sur de solides fondements historiques (Klinkenberg, 2015 : 71-73), cette idéologie prône « un seul modèle de langue parlée, calqué sur l'écrit légitime » (Boudreau, 2018 : 37). Le français, défini dans son « unité » et sa « spécificité », est un objet à caractère unique, stable, doué d'un génie qui l'essentialise (Klinkenberg, 2015 : 69). Tout corps étranger qui viendrait compromettre cette intégrité est alors source d'impureté : dans cette logique, les anglicismes et les variétés mixtes de français, ou perçues comme telles, comme le joual au Québec, le chiac en Acadie ou le franglais dans l'Ouest, seront particulièrement visés. Selon Boudreau, cette idéologie « s'est actualisée au Canada français entre les années 1920 et 1950 avec les campagnes de standardisation et celles axées sur le *bon français* dans les écoles et ailleurs [...], ces campagnes ayant contribué à renforcer l'idée d'un français unique » (2018 : 37). Ces dernières avaient pour objectif de donner aux Canadiens français l'accès à une variété de français plus internationale afin qu'ils puissent s'intégrer dans un marché économique de plus en plus tourné vers le développement du secteur tertiaire (*ibid.*). Il s'agit d'une idéologie tenace, toujours solidement enracinée dans la conscience du locuteur francophone (voir, par exemple, Klinkenberg, 2015).

L'idéologie de l'authentique est plus récente et, selon Boudreau (2009), elle s'inscrit dans le mouvement de mondialisation qui favorise la mise en relation des francophones à l'échelle mondiale et l'expérience

de pratiques linguistiques plurielles en francophonie qui en découle. Elle prend naissance dans les bouleversements socioculturels qui touchent le monde occidental en général et le Canada français en particulier, dans les années 1960<sup>14</sup>. Au Canada, elle correspond aussi au mouvement de singularisation des identités francophones : les Québécois et les Acadiens revendiquent leur spécificité, notamment linguistique, en mettant en scène « leur langue », le joul et le chiac, et les traits jusque-là stigmatisés qui en sont emblématiques. Ce mouvement d'affirmation, cette « tendance à spectaculariser les particularités régionales » (Boudreau, 2018 : 39), est essentiellement artistique, mais également touristique (Heller, Pujolar et Duchêne, 2014) et s'est accentué, en particulier en Acadie, dans les années 1990. Pour Boudreau,

[...] cette spectacularisation s'inscrit dans un nouveau récit (une réinvention de soi) qui remplace l'ancien sur la victimisation. S'affirmer à partir des éléments mêmes qui contribuent à une essentialisation réductrice de soi (le mélange de langues, p. ex.) aide à s'affranchir des stéréotypes et ouvre à des logiques d'émancipation. (2009 : 39)

### **Analyse du corpus de presse**

#### *Questions de recherche*

L'analyse du discours dans le corpus de presse manitobain que nous avons constitué repose sur les questions suivantes : les idéologies linguistiques mises en évidence dans les autres espaces de la francophonie canadienne se retrouvent-elles au Manitoba et donnent-elles lieu au même genre de représentations linguistiques? Si oui, suivent-elles le même développement chronologique que dans ces espaces depuis le début des années 1960? Ces questions seront examinées sous l'angle des deux idéologies que je viens de présenter, celles du standard et de l'authentique. On peut émettre l'hypothèse que l'analyse du discours révèle un mouvement évolutif de la perception du franglais dans le temps assez similaire à ce qui s'observe ailleurs au Canada francophone : on partirait d'une représentation ouvertement péjorative du franglais au début de la période examinée et on évoluerait vers une meilleure compréhension et acceptation des pratiques et de la valeur, en particulier expressive, de cette variété. L'analyse devrait témoigner, dans le même temps, de tensions

entre l'authenticité, notamment dans l'expression artistique que permet ce vernaculaire mixte, et la pression du standard, profondément ancrée dans l'imaginaire linguistique du francophone. C'est sur ces postulats que j'aborderai maintenant l'analyse du discours dans le corpus de presse manitobain choisi.

*La « chasse aux anglicismes »*

Il existe, au Canada français, une tradition de lutte contre les anglicismes depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Loubier, 2011 : 19), qui est relayée dans le discours de presse (Ali-Khodja, Boudreau et Remysen, 2018; Croteau, Martineau et Frenette, 2018; Loubier, 2011). Comme le note Loubier,

[d]ans les années 1940-1960, et même plus tard, l'intervention linguistique se limite à une « chasse aux anglicismes » et souvent même, aux québécoïsmes [...]. Cette guerre aux emprunts à l'anglais sera celle des linguistes, des traducteurs, des journalistes et des chroniqueurs. (2001 : 20)

À cette époque, les chroniques de langage sont en vogue et « [leurs] auteurs sont des avocats, des historiens, des écrivains, mais surtout des religieux et des journalistes » (2011 : 21, note 14). De manière constante, le conservatisme en matière linguistique au Canada français met donc l'accent sur la nécessité de tenir le français à l'écart de toute « contamination » par l'anglais. Parler du franglais dans la presse implique de parler de la qualité de la langue. D'une part, aborder le sujet du franglais dans l'espace public peut favoriser l'émergence d'un discours dénigrant sur cette variété linguistique, perçue comme le « symptôme » de l'assimilation linguistique, de l'acculturation au groupe majoritaire, en bref « d'une profonde aliénation » (Boudreau, 2016-2017 : 132). D'autre part, l'idéologie du standard étant persistante, ce discours devrait perdurer au fil des publications du corpus examiné, même s'il devrait s'atténuer après la décennie 1960 et la laïcisation survenue à la direction du journal.

À l'examen du discours de presse, on constate effectivement que, à l'exception d'un article (1-5<sup>15</sup>, 1965), tous les articles de la période 1962-

---

<sup>15</sup> Le premier chiffre indique la période de publication, 1 pour la série d'articles parus entre 1962 et 1971, 2 pour la série de ceux parus entre 1972 et mars 2019; le deuxième chiffre indique la place dans la série des articles, qui ont été ordonnés dans l'ordre chronologique croissant de parution. Ces deux chiffres sont suivis de l'année

1971, soit 18 sur 19, abordent la question du franglais d'un point de vue normatif et puriste. Le discours est d'une remarquable uniformité sur ce point, et les procédés rhétoriques qui sous-tendent l'idéologie du standard également. On peut dégager de ce discours plusieurs éléments récurrents, caractéristiques du processus de *satellisation* (Trimaille et Matthey, 2013 : 107) de variétés linguistiques illégitimes mises en position de domination vis-à-vis de la variété légitime, la Langue. Dans cette perspective, comme le notent Trimaille et Matthey<sup>16</sup>,

[...] incluant une langue dans ou sous une autre, la satellisation légitime le discours sur la dégénérescence, la corruption et justifie que les « idiomes » satellisés ne puissent faire l'objet d'aucune élaboration, puisque la dégradation de la langue serait déjà avancée [...]. La satellisation est donc une sorte de subordination linguistique qui peut avoir comme conséquence d'essentialiser, de naturaliser (en termes de logique / illogique, de beauté / absence de beauté, d'universalité / particularisme, de complexité / simplicité, pureté / mélange, etc.) des différences socialement, historiquement et discursivement – idéologiquement – construites. (2013 : 108)

On retrouve effectivement dans le discours du corpus de presse de cette première période la subordination du franglais au « bon parler français » (1-2, 1964), la langue légitime, « sa Majesté la langue française » (1-14, 1970), qui doit faire l'objet d'une véritable dévotion : « [L]a première [de nos lourdes obligations] est le culte d'une langue qui ne saurait s'accommoder du laisser-aller excessif » (1-14, 1970). On ne reconnaît au franglais, qualifié de « patois ou dialecte », ni le statut de langue (1-19, 1971) ni celui de marqueur d'identité ethnique (1-17, 1971). En outre, un certain nombre de champs lexicaux sont largement exploités pour appuyer le discours sur l'influence néfaste de l'anglais dont le franglais est la figure emblématique : ceux de la guerre (« guerre contre le “franglais” », 1-8, 1968; « défendre [...] la pureté de la langue », 1-13, 1970), de la maladie et de la décrépitude (« contaminé par l'intrusion des anglicismes ou du franglais », 1-12, 1969; « [i]l faut pratiquer une exérèse au français, c'est-à-dire retirer ce qui lui est nuisible et étranger à la fois car il est bien malade », 1-17, 1971; « la détérioration de notre langue », 1-15, 1970) et du monde végétal (« étouff[er] les mauvaises racines destructives »,

---

de publication du numéro. La liste des articles du corpus se trouve en annexe.

<sup>16</sup> Si ces auteurs font référence aux rapports entre langue nationale et langues régionales, en particulier dans le cas de la France, ce qu'ils décrivent s'applique tout aussi bien aux rapports entre français et franglais (variété de français), qui m'intéresse ici.

1-9, 1968). Le français, « notre si belle langue » (1-9, 1968), est ainsi essentialisé : on note que, « [c]hez nous, l'influence anglaise a atteint le génie de la langue, sa syntaxe, ce qui pourrait la tuer même si l'on avait sauvegardé l'intégrité du vocabulaire » (1-13, 1970), on signale « les dangers que court la langue française » et la nécessité de « trouver les mots qui expriment selon notre génie les progrès de la science et de la technique » (1-13, 1970).

*Un discours d'infériorisation et de culpabilisation :  
l'élite contre la « masse »*

L'analyse du discours épilinguistique dans le corpus de presse met également en évidence un discours sociopolitique qui s'y superpose. La bataille du « bon français » contre le franglais se confond parfois avec la lutte de l'élite contre la « masse ». La première porte le flambeau de la résistance à l'assimilation linguistique, assimilation dont l'usage du franglais est le symptôme. Elle signale la réticence de certains à bien parler : « On<sup>17</sup> craint de se faire remarquer si l'on parle bien : complexe assez répandu, même chez les tout jeunes, dans les régions rurales » (1-11, 1969). De plus, elle dénonce avec mépris leur position défavorable aux écoles entièrement françaises<sup>18</sup>, que l'élite francophone commence à réclamer de manière de plus en plus ferme au début de la décennie 1970 (Hébert, 2012) :

Il y a des parents qui insistent que leurs enfants parlent français à la maison, un franglais joualé, mais ne veulent pas plus de français dans les écoles. Avec une telle mentalité, la prochaine génération sera composée de mécaniciens, d'électriciens, de bûcherons [...]. (1-16, 1971)

Cette polémique entre les partisans des écoles françaises publiques et ceux qui privilégient le *statu quo*, c'est-à-dire des écoles anglaises ou partiellement françaises, est récurrente tout au long des années 1960 (voir Monnin et Hallion, 2016-2017) et au-delà. Comme le souligne Hébert, « [l]es tenants de cette [dernière] idéologie hésitent souvent à l'exprimer tout haut, par crainte d'être traités de "vendus" » (2012 : 41). Les accusations à l'endroit de ceux qui ne soutiennent pas la « Cause » francophone et ses revendications politiques constituent d'ailleurs l'un des

---

<sup>17</sup> Le pronom personnel n'est pas inclusif et désigne le groupe dont parle le rédacteur de l'entrefilet.

<sup>18</sup> Au sujet de cette question, voir Monnin, 2018.

principaux ressorts de l'argumentaire contre le français. Il s'appuie sur le principe de l'infériorisation et de la culpabilisation des « traîtres » à la « Cause » : « Il paraît que le français fait "snob" en France! Au Canada, c'est plutôt signe d'ignorance, de paresse ou de lâcheté » (1-11, 1969). Cette culpabilisation du locuteur francophone peu attentif à la sauvegarde de la pureté de la langue est un procédé discursif courant en francophonie. En effet, comme le note Klinkenberg,

[p]our ceux qui se tiennent au chevet de notre langue malade, il y a lieu de mettre deux syndromes en avant. C'est d'une part la vague déferlante de l'anglomanie [...], de l'autre, la crise de l'orthographe. La première emporte tout sur son passage. Et sa puissance est le signe de l'abdication de toute fierté, d'une abdication dont, conformément à la perspective essentialiste, chaque Francophone [*sic*] porterait une part de responsabilité. (2015 : 154-155)

Les rappels à l'ordre sont constants dans le corpus et ils prennent la forme d'injonctions qui font écho au « Parle français! » qui marque l'histoire de la résistance à l'assimilation au Manitoba français (Hallion, 2000). En voici quelques exemples :

Pourquoi laisser le « français » dégrader la valeur de notre langue française? Dans notre conversation de tous les jours, tâchons d'employer de bonnes expressions françaises [...]. (1-9, 1968)

Ne confondons pas le sens des mots. Évitions les anglicismes. Rejetons le « français ». (1-10, 1968)

Personne ne devrait rester indifférent à la détérioration de notre langue. Il ne s'agit pas de crier au naufrage, de blâmer le gouvernement ou les professeurs de nos enfants, il s'agit pour chacun de se réformer, de corriger ses propres lacunes, de se mettre calmement et opiniâtement à l'école de la réforme du langage. (1-15, 1970)

Les positions que je viens de décrire ne sont pas exclusives au cas manitobain. Elles s'inscrivent dans une perspective idéologique partagée en francophonie, comme je l'ai souligné, et dont les contours spécifiques trouvent une résonance frappante avec les discours en circulation au Canada à la même époque, notamment au Québec (par exemple, Laurendeau, 2004) et en Acadie (par exemple, Ali-Khodja, Boudreau et Remysen, 2018), deux régions de la francophonie canadienne qui ont fait l'objet de nombreuses études sur la question.

*Résurgences de l'idéologie du standard*



J'ai émis l'hypothèse que le discours s'articulant autour de l'idéologie du standard devrait perdurer au fil des publications du corpus examiné, tout en s'atténuant après la décennie 1960. C'est effectivement le cas et, alors que ce discours reste prépondérant durant la décennie 1970 et au début des années 1980, on voit déjà se dessiner de nouvelles approches de la problématique du franglais.

Pour ce qui est de l'approche puriste, les arguments rhétoriques exploités au cours de la première période restent les mêmes : combat à mener contre les anglicismes (2-10, 1976), essentialisation du français (2-13, 1977), présentation du franglais comme symptôme de l'assimilation (2-4, 1975; 2-5, 1975; 2-13, 1977), association du franglais à du « baragouinage » (2-10, 1976), à la « médiocrité » (2-17, 1980), culpabilisation de ceux qui s'expriment en franglais (2-1, 1973), appel au respect de la langue française (2-6, 1975) ou encore, dévalorisation de la masse responsable de l'assimilation, « cette strate que fatalement il faut laisser tomber » et valorisation de l'élite, « fière de ses origines, de sa culture » (2-4, 1975), ce dernier argument étant présenté dans un article sur la pièce *Je m'en vais à Régina* du dramaturge franco-manitobain Roger Auger (voir Valenti dans le présent numéro). Une nouvelle idée s'ajoute à ces arguments, celle qui fait référence au phénomène de créolisation des « grandes » langues et que formule l'écrivain et secrétaire général de l'Alliance française (1944-1977), Marc Blancpain, dans une conférence qu'il donne au Collège de Saint-Boniface. Selon ce dernier,

[c]'est [...] un crime contre l'esprit [...] et ceux qui se font les adeptes de ce phénomène sont en fait les ennemis des peuples qu'ils prétendent servir. Localiser les langues revient à limiter l'accès des peuples au monde extérieur. Il faut bien sûr respecter le créole en tant que langue parlée, mais il ne faut pas lui donner la dignité d'une vraie langue. (2-11, 1976)

C'est également la prétention à l'universalisation du standard (le « français standard international ») qui est ici valorisée. Nous verrons plus loin que la limitation associée à l'usage du franglais est reprise dans le discours de certains artistes franco-manitobains.

Durant la décennie 1970 et au début des années 1980, on constate toutefois que le ton employé dans le discours se fait moins impératif. On fait plutôt appel à la responsabilisation des individus qui composent la minorité francophone et de ses institutions pour maintenir la qualité de la langue et assurer l'avenir du français au Manitoba : « Chacun connaît sa dose de fierté pour sa langue et devrait agir en conséquence » (2-1, 1973);

« l'effort de survie, la remontée est l'affaire de chacun, liée à la volonté de ne pas disparaître dans la brume [...] » (2-4, 1975). Ou encore :

Doit-on s'excuser de parler de langue ou de correction de langage? Pas vraiment si on ne prend pas le parti de raffiner ou de condamner. Les conditions de vie de la plupart des gens n'autorisent pas le ton hargneux ou sarcastique. On est porté à être plus sévère cependant à l'endroit de ceux qui sont censés savoir, qui œuvrent dans l'enseignement ou dans les « médias ». (2-17, 1980)

En outre, si l'on retrouve le discours sur l'opposition entre une élite engagée pour la « Cause » et une masse passive que l'on rend coupable de l'assimilation, on remarque dans l'extrait précédent que le discours se fait plus nuancé : on reconnaît l'effet du milieu sur les pratiques linguistiques de la plupart des individus, mais on mentionne que l'agressivité ou le mépris à l'égard de ces derniers n'est pas acceptable.

Entre 1983 et 2001, les articles comportant le mot-clé « français » disparaissent quasiment du journal : on ne compte que deux articles au cours de cette période, parus en 1994, qui ont peu d'intérêt pour mon propos<sup>19</sup>. À partir de 2001, la fréquence du mot-clé augmente et on dénombre, pour la période 2001-2019, 27 articles. Le point de vue puriste y est très peu représenté et ne fait l'objet que de trois articles dans lesquels sont repris les arguments traditionnels de cette vision. On assiste donc à un changement de la teneur des discours qui circulent autour du terme « franglais » : il apparaît dorénavant, en très grande majorité, dans les articles des rubriques culturelles et artistiques du journal où l'on en souligne l'authenticité et la valeur identitaire. Notons qu'on trouve déjà des traces de ce changement au cours des années 1970. L'emploi du franglais est présenté, de manière positive, dans le contexte de l'expression et de la création musicale. C'est la variété informelle et conviviale des échanges sociaux des jeunes :

La boîte à chansons, dirigée par Gerry et Ziz, était formidable. Une atmosphère de gaieté y régnait toute la journée. On y chantait en français, parlait en français et riait cordialement en plusieurs langues. (2-2, 1974)

C'est aussi la variété d'expression choisie par un chanteur, parolier et harmoniciste local, Maurice Paquin, pour écrire les paroles de ses chansons.

---

<sup>19</sup> L'un de ces articles répertorie, sans porter aucun jugement de valeur, une expression qui viendrait du franglais, l'autre signale, sans la condamner, l'émergence de la pratique du franglais chez les fonctionnaires fédéraux francophones à Ottawa.

Le rédacteur de l'article sur le travail de cet artiste note à ce propos : « Les paroles des chansons en “franglais” sont d'une acuité et d'une simplicité qui traduisent l'intelligence du personnage ». (2-14, 1979)

*Le franglais dans les arts*

Comme je l'ai souligné précédemment, le mot-clé « franglais » apparaît principalement dans des articles portant sur le milieu artistique et culturel depuis près de deux décennies, et le franglais y est présenté dans une tout autre perspective que celle qui prévalait dans les années 1960-1970 : on met désormais l'accent sur la valeur expressive, identitaire et d'authenticité de cette variété. L'hypothèse de départ semble donc se confirmer, et le mouvement d'affirmation et de mise en scène des spécificités locales décelable en contexte manitobain semble faire écho à ce qui s'observe en Acadie (Boudreau, 2018). Examinons maintenant quelle portée et quelles limites les artistes attribuent à l'emploi du franglais dans le contexte de la création et de l'expression artistiques dans le corpus, car c'est surtout par la voix de ces derniers, dans le discours rapporté, que l'on découvre les nouvelles représentations de cette variété linguistique.

Il faut noter d'emblée que c'est essentiellement par la prise de parole de trois membres de la scène culturelle franco-manitobaine que l'on prend connaissance du discours contemporain sur le franglais tel que véhiculé par *La Liberté*. En effet, sur les 25 articles de la période couvrant les 15 dernières années (2004-2019), 11 articles se rapportent au travail du dramaturge Marc Prescott (trois articles), du cinéaste Stéphane Oystryk (cinq articles) et de l'actrice Marie-Ève Fontaine (trois articles). Étant donné l'importance numérique de ces articles et, surtout, la quantité de discours rapporté à laquelle ces derniers donnent accès, je me concentrerai sur leur analyse pour dégager l'essentiel des nouvelles représentations sur le franglais. Je ne rentrerai pas dans les détails des parcours créatifs de ces trois artistes (sur le travail de Prescott et d'Oystryk, voir Gaboury-Diallo dans le présent numéro) et je m'attarderai plutôt sur ce qu'il y a de commun et de différent dans le regard qu'ils portent sur le franglais au cours de leur processus de création et dans la vision qu'ils ont et qu'ils véhiculent de leur communauté ethnolinguistique.

Durant l'hiver 1993, Marc Prescott, alors étudiant en arts au Collège universitaire de Saint-Boniface, écrit une pièce de théâtre, sa première, qui sera présentée à la communauté en avril de la même année. Cette pièce

provocatrice, *Sex, Lies et les Franco-Manitobains*, est marquante à plusieurs égards (Hallion Bres, 2008). Elle met notamment en scène un personnage qui use et abuse du français<sup>20</sup>. Au cours des décennies 2000 et 2010, le dramaturge revient sur son rapport à cette variété, qu'il dit avoir utilisée à cette époque avec « beaucoup de plaisir » (2-29, 2011). Il en souligne la valeur identitaire (2-25, 2006) et son authenticité (2-29, 2011). Ce sont les mêmes arguments qui sont repris par Stéphane Oystryk<sup>21</sup> dès 2010. Il note à propos de son court métrage *FM Youth*, dont il tirera plus tard l'idée de son long métrage éponyme<sup>22</sup> :

Ce que j'ai fait, c'est un film honnête sur nous, où des jeunes parlent le *franglais*, et sont tout simplement eux-mêmes [...]. J'espère que les jeunes s'y reconnaîtront. Parce que c'est là que la culture commence à avoir une vraie résonance contemporaine : lorsqu'elle nous reflète et qu'elle nous permet de nous reconnaître, et de nous distinguer comme on est. (2-27, 2010)

Oystryk réaffirme cette position au moment de la préparation du tournage de son long métrage :

[M]es personnages vont parler le français, car c'est notre réalité ici. On est influencés par l'anglais, et c'est comme ça qu'on s'est adaptés à notre situation minoritaire. Ça nous est propre, donc il faut l'assumer. (2-32, 2013)

Prescott comme Oystryk réagissent contre l'ordre établi et la « propagande franco-manitobaine », comme l'appelle ce dernier. Oystryk ajoute qu'« il ne s'agit pas de montrer la communauté sous son plus beau jour seulement » (2-35, 2015). Chacun est « tanné<sup>23</sup> » à sa manière et en son temps des messages intra et extracommunautaires de dévalorisation des pratiques linguistiques, de la jeunesse en particulier, et de culpabilisation.

---

<sup>20</sup> Marc Prescott revendique sa filiation avec Roger Auger, premier dramaturge franco-manitobain à employer le français sur la scène théâtrale locale (Hallion Bres, 2008). Les deux dramaturges n'utilisent toutefois pas le français aux mêmes fins : alors que le premier en fait un outil d'affirmation identitaire, le second en fait un symbole d'assimilation (2-4, 1975). Au sujet du rapport entre français et identité chez certains artistes manitobains, voir l'article de Lise Gaboury-Diallo dans le présent numéro.

<sup>21</sup> Stéphane Oystryk revendique une filiation avec Roger Auger et Marc Prescott (2-27, 2010).

<sup>22</sup> Sorti en 2014.

<sup>23</sup> « Je suis tanné » est le titre d'un manifeste publié sur le site [tagueule.com](http://tagueule.com) par Marc Prescott le 12 avril 2012 (<http://tagueule.ca/2012/04/13/je-suis-tanne/>). Il sera publié dans *La Liberté* du 25 avril suivant (2-30, 2012).

Prescott revendique le droit de parler en anglais sans se sentir coupable et en français sans risquer de se faire corriger, dévaloriser et amoindrir (2-30, 2012). Oystryk déclare, quant à lui : « Je voulais casser avec ce genre de messages et [de] slogans qu'on entend toute notre jeunesse, sur l'importance de "sauver" le français, de parler français » (2-34, 2014).

En 2017, Marie-Ève Fontaine interprète le rôle de Virginie dans la pièce *Dehors*, du dramaturge fransaskois Gilles-Poulin Denis, jouée dans l'Ouest, mais également en Ontario et au Québec. La pièce « se déroule dans un petit village qu'on soupçonne être dans l'Ouest canadien » (2-37, 2017), et le personnage qu'interprète l'actrice s'exprime en français. Là encore, le souci d'authenticité, ou de réalisme, est évoqué pour justifier l'emploi de cette variété. La comédienne témoigne : « On cherchait un jeu réaliste et pas caricaturé. Et le français, je sais bien le parler. Il y a une musicalité dans cette langue qui n'est pas juste la somme de ses parties » (2-37, 2017).

Cette recherche de la justesse, du réalisme et de l'authenticité par l'emploi d'une variété de français adaptée au contexte d'énonciation ne va pourtant pas sans heurt. Pour Prescott, le français est limitant, voire sclérosant<sup>24</sup>. Il témoigne :

La première pièce que j'ai écrite ici était identitaire et en français, se souvient-il. À Montréal, je me suis rendu compte que je devais évacuer ça si je voulais être monté sans avoir cet effet d'animal exotique dans un *pet shop*, parce que ça devient une satire ou une parodie de soi-même. (2-25, 2006)

Le public local ne représente pas un marché suffisant pour vivre de son art. Pour avoir une visibilité à l'extérieur de la province, l'adoption d'une variété de langue plus standard est nécessaire, selon Prescott (2-29, 2011). En Amérique du Nord, le marché francophone se trouve au Québec et, selon Marie-Ève Fontaine, le public québécois est parfois partagé sur l'emploi du français dans les arts (2-37, 2017). En effet, comme le note Boudreau, l'utilisation à des fins artistiques de pratiques linguistiques non standard, mais à valeur identitaire, provoque des controverses :

La déstandardisation des pratiques a entraîné ce que d'aucuns appellent la « performance des identités » [...], performance qui prend de l'ampleur avec les médias sociaux [...] et qui est particulièrement visible chez les artistes francophones minoritaires au Canada, ce qui vient déstabiliser les repères habituels et suscite des débats [...]. (2016-2017 : 128)

<sup>24</sup> Voir Hallion Bres, 2010.

Des commentaires dénonçant l'emploi du franglais ont accompagné les représentations locales de la pièce de Marc Prescott en 1993 (Hallion Bres, 2008), la projection du film de Stéphane Oystryk à Montréal (2-38, 2018) ou les représentations de la pièce *Dehors* au Québec (2-37, 2017). Les réactions négatives ou mitigées, en particulier celles du public québécois, sont pour les artistes le reflet de l'incompréhension des Québécois envers cette variété, sa portée et, plus généralement, envers la réalité des minorités franco-canadiennes. Il faut aussi ajouter que le franglais est encore aujourd'hui emblématique de l'assimilation des minorités francophones au groupe majoritaire (Arrighi et Urbain, 2016-2017; Boudreau, 2016-2017) et que l'on assiste à une instrumentalisation des pratiques langagières de ces groupes par certains journalistes québécois. Selon Arrighi et Urbain, cette instrumentalisation qui consiste à ériger les minorités franco-canadiennes en contre-exemple sert à des fins politiques au Québec puisqu'elle renforce « le discours visant [son] émancipation nationale » (2016-2017 : 105).

*La pratique du franglais : les tensions persistent*

L'examen du corpus montre que la pratique du franglais fait l'objet d'une représentation plus décomplexée et mieux informée que par le passé, en particulier chez les jeunes. Oystryk, par exemple, banalise cette pratique :

Quand tu as des amis qui comprennent les deux codes linguistiques, tu vas sans doute mélanger les deux langues pour mieux te faire comprendre. Certaines expressions se disent mieux dans une langue ou dans une autre, ou parfois on n'arrive pas à trouver le mot, alors on *switch*. (2-38, 2018)

Les jeunes artistes ont conscience qu'il s'agit d'une variété informelle et contextuelle. Comme le souligne Marie-Ève Fontaine, le franglais « est comme une petite langue en soi, qu'on parle quand on n'est pas dans des situations officielles » (2-37, 2017). Selon elle, le franglais est nécessaire dans ses interactions en contexte local : « Si je suis avec des Franco-Manitobains, j'ai besoin du franglais pour être juste dans mes expressions » (2-40, 2018). Pour Stéphane Oystryk, le franglais vient s'ajouter à une variété plus standard de la langue et non la remplacer :

Je comprends qu'il faut qu'il existe aussi une forme standardisée des langues. On devrait tous comprendre le français standardisé. Utiliser le franglais ne veut pas dire qu'on n'a pas un bon niveau de français, ça veut juste dire qu'on connaît les deux codes. (2-38, 2018)

Pourtant, comme j'en ai fait l'hypothèse un peu plus tôt, la recherche

de l'authenticité se heurte à la pression du standard et provoque des tensions. Cette pression vient de l'extérieur (comme nous l'avons vu, elle s'exerce par la contrainte du marché et la réaction du public) et elle est également vécue de l'intérieur par les artistes qui ont intégré l'idéologie du standard toujours présente dans l'imaginaire linguistique des locuteurs francophones. Pour Prescott, elle se manifeste par la peur de se retrouver dans un entredeux des langues et « d'avoir deux secondes langues sans avoir de langue parlée à la perfection comme une langue maternelle » (2-29, 2011). Oystryk reconnaît, quant à lui, qu'au début de sa carrière artistique, il avait été « frappé » par l'emploi du franglais dans un documentaire réalisé localement<sup>25</sup>. Il précise :

J'ai eu une réaction vraiment négative au début : ça me fâchait, j'avais l'impression qu'on donnait une mauvaise image de la communauté. Je considérais que, parce qu'on est une minorité, on avait tout intérêt à se montrer sous le meilleur angle possible. (2-34, 2014)

Cette réaction initiale l'amènera à réfléchir en profondeur à cette question et à dépasser le tabou du franglais puisqu'il en revendique aujourd'hui l'utilisation dans ses œuvres de création. Enfin, Marie-Ève Fontaine a des sentiments ambivalents concernant la pratique du franglais et avoue qu'elle « a un peu une relation amour / haine avec ça » (2-37, 2017) et que, « [m]ême si [elle] aime cette pratique, il y a une partie d[']elle qui n'aime pas aimer le franglais » (2-40, 2018). Elle déclare également :

La génération précédente, nos parents, se sont battus pour qu'on ait des écoles en français. Alors le franglais a l'air d'un glissement vers l'anglais. Et au fond, je ne suis pas en désaccord avec cette idée. (2-40, 2018)

Les témoignages de la comédienne montrent qu'elle peut aisément passer de l'usage du français, à celui du franglais ou de l'anglais, choisissant le bon code selon la situation de communication (2-40, 2018). Pourtant, elle éprouve un sentiment de culpabilité à parler le franglais, car cette pratique continue à être associée à un manquement flagrant aux valeurs défendues par la communauté. Elle continue également à être associée à l'impression de « "bâtardiser" la langue française, [de] la reléguer au dénominateur le plus bas, tout simplement par paresse intellectuelle, par laisser-aller culturel général et par manque de rigueur » (2-44, 2018), pour reprendre les arguments du point de vue puriste énoncé dans un

<sup>25</sup> *Loveletter à St-Boniface* de Rémy Huberdeau (2002).

courrier des lecteurs, publié en réaction aux prises de position favorables des jeunes sur le français.

### **Conclusion**

Les locuteurs du français au Manitoba naviguent aujourd'hui entre la valorisation de cette variété de langue et sa stigmatisation : pour certains, c'est un code fonctionnel en contexte informel qui est le reflet d'une identité bilingue (pour un tour d'horizon de la littérature sur cette notion, voir Robert, 2018) assumée, voire revendiquée, mais, lorsque cette variété est évaluée à l'aune du standard, elle reflète pour d'autres une identité hybride, décriée et jugée déficitaire. Pourtant, la maîtrise et la pratique du français ne sont pas forcément des signes avant-coureurs d'assimilation : l'assimilation est un processus complexe et multifactoriel dont l'usage du français n'est pas un « symptôme ». Avoir recours au français est un comportement linguistique normal en contexte de bilinguisme social, contexte dans lequel évoluent les francophones du Manitoba. Rappelons, à la suite de Klinkenberg, que,

[s]i les langues sont diversifiées dans le temps et dans l'espace, comme on s'en avise aisément, elles le sont aussi – comme on veut moins le savoir – dans la société : car si elles doivent remplir des fonctions différenciées, elles doivent en outre le faire dans des milieux eux-mêmes très différenciés. Autrement dit, la langue, qui varie dans le temps et dans l'espace, varie aussi à un même moment et dans un même lieu, en fonction de facteurs sociaux cette fois. [...]. Diversité banale. Mais la mettre en évidence apparaît toujours comme scandaleux, tant elle a été refoulée dans les consciences par la manœuvre de construction que j'appelle le discours essentialiste [...] : un discours qui vise à rendre monolithique aux consciences ce qui n'est objectivement qu'un conglomérat de variétés linguistiques. (2015 : 36)

Bien que, comme le souligne Marina Yaguello (1988), la « linguistique spontanée » que pratique tout locuteur ordinaire et qui lui permet notamment de catégoriser, de hiérarchiser et d'évaluer les langues et ses variétés, soit une activité courante et normale, j'adhère à l'idée qu'elle

[...] doit être combattue [...] dans la mesure où les préjugés, les simplifications, les idées fausses qu'elle véhicule peuvent présenter un danger de nature idéologique, nuire à la compréhension de l'autre, donner des arguments à toutes les formes de racisme, contribuer à l'obscurantisme. (1988 : 14)

L'analyse du corpus a mis en évidence l'existence d'une telle linguistique



dans le discours de presse examiné, approche spontanée qui, bien que naturelle et « légitime » (Boudreau, 2016-2017 : 137), se fonde sur des assises idéologiques ancrées notamment dans une vision essentialiste de la langue. On en trouve une remarquable illustration dans les propos suivants, tirés du corpus de presse :

La langue est un moyen de communication. La langue est aussi le véhicule de la culture. Or lorsque l'on laisse se détériorer la langue, la culture est affectée. On cesse d'être soi-même. Éventuellement, on sera quelqu'un autre [*sic*]. Entre temps, on n'est personne. (2-13, 1977 : je souligne.)

Ainsi, l'essentialisation de la langue présente un danger particulier : celui de placer dans un vide existentiel le locuteur dont la variété linguistique ne correspond pas à un modèle idéal et fantasmé de la langue. Priver l'individu de son existence, sous prétexte que ses pratiques linguistiques ne correspondent pas à ce modèle, est un acte d'une singulière violence, qui ne favorise aucunement le dialogue et contribue à renforcer l'insécurité linguistique des francophones. À ce titre, ce genre de propos doit être condamné.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALI-KODJA, Mourad, Annette BOUDREAU et Wim REMYSEN (2018). « Langues, idéologies et politique : regards croisés sur les discours de presse au Québec et en Acadie (1867-1912) », dans France Martineau *et al.* (dir.), *Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 429-469, coll. « Les voies du français ».
- ARRIGHI, Laurence et Émilie URBAIN (2016-2017). « “Wake up Québec” : du recours aux communautés francophones minoritaires dans le discours visant l'émancipation nationale du Québec », *Francophonies d'Amérique*, n<sup>os</sup> 42-43 (automne-printemps), p. 105-124.
- BLAY, Jacqueline (2016). *Histoire du Manitoba français : de Gabrielle Roy à Daniel Lavoie (1916-1968)*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines.
- BOUCHARD, Chantal (1999). *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Éditions Fides, coll. « Les grandes conférences ».
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas

- de l'Acadie », *Revue canadienne de linguistique*, vol. 54, n° 3 (novembre), p. 439-459.
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Éditions Classiques Garnier.
- BOUDREAU, Annette (2016-2017). « Les idéologies linguistiques chez quelques chroniqueurs du journal *Le Devoir* de 1990 à 2015 : examen d'un discours d'autorité », *Francophonies d'Amérique*, n°s 42-43 (automne-printemps), p. 125-140.
- BOUDREAU, Annette (2018). « Idéologies linguistiques et francophonies nord-américaines », dans France Martineau *et al.* (dir.), *Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 27-49, coll. « Les voies du français ».
- BOUDREAU, Annette, et Karine GAUVIN (2017). « Acadie des Maritimes », dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 311-333, coll. « Manuels de linguistique romane ».
- CROTEAU, Jean-Philippe, France MARTINEAU et Yves FRENETTE (2018). « Les représentations du Canada français et de sa langue dans la presse en 1912-1913 », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 173-197, coll. « Les voies du français ».
- ÉTIEMBLE, René (1964). *Parlez-vous français?*, Gallimard, coll. « Idées ».
- HALLION, Sandrine (2000). *Étude du français parlé au Manitoba*, thèse de doctorat (linguistique), Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille I – Université de Provence.
- HALLION, Sandrine (2018). « Le français en contact avec l'anglais au Manitoba : perceptions et conséquences linguistiques », conférence plénière, colloque « Les français d'ici », Université Concordia, Montréal, 23-25 mai.
- HALLION BRES, Sandrine (2008). « *Sex, lies et les Franco-Manitobains* (1993) de Marc Prescott : la minorité franco-manitobaine sous les feux de la rampe », dans Patrice Brasseur et Madelena Gonzalez (dir.), *Théâtre des minorités : mises en scène de la marge à l'époque contemporaine*, Paris, L'Harmattan, p. 17-30.
- HALLION BRES, Sandrine (2010). « Défi de l'écriture théâtrale en contexte franco-canadien : la parole composite de Marc Prescott », dans Patrice Brasseur et Madelena Gonzalez (dir.), *Authenticity and Legitimacy in Minority Theatre: Constructing Identity*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, p. 213-228.
- HÉBERT, Raymond (2012). *La révolution tranquille au Manitoba français*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- HELLER, Monica, et Gabriele BUDACH (1999). « Prise de parole : la mondialisation et la transformation des discours identitaires chez une minorité linguistique », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, vol. 69, n° 2, p. 155-166.
- HELLER, Monica, PUJOLAR, Joan et Alexandre DUCHÊNE (2014). « Linguistic Commodification in Tourism », *Journal of Sociolinguistics*, vol. 18, n° 4, p. 539-566.
- « Histoire chronologique du Manitoba français » ([s. d.]). Sur le site *Centre du patrimoine*, [[http://shsb.mb.ca/Au\\_pays\\_de\\_Riel/Chronologies/Manitoba\\_francais/](http://shsb.mb.ca/Au_pays_de_Riel/Chronologies/Manitoba_francais/)] (27 août 2019).
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2015). *La langue dans la cité : vivre et penser l'équité culturelle*,

Bruxelles, Les Impressions Nouvelles.

- LAFONTANT, Jean (1987). « Un médium-goupillon : *La Liberté*, hebdomadaire manitobain (1913) », dans Raymond Théberge et Jean Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire?* Saint-Boniface, Centre de recherche du Collège de Saint-Boniface, p. 269-301.
- LAGACÉ, Bruno (2019). « L'histoire touchante de Liam », *La Liberté*, 30 janvier au 5 février, rubrique « À vous la parole », p. 4.
- LAURENDEAU, Paul (2004). « Joul – franglais – français : la proximité dans l'épilinguistique », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *Des langues collatérales : problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, t. II, Paris, L'Harmattan, p. 431-446.
- « Le franglais n'affaiblit pas le français, selon une étude de l'Université d'Ottawa » (2018). Sur le site *Radio-Canada Ici Manitoba*, 8 février, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1082833/franglais-affaiblit-francais-etude-universite-ottawa-shana-poplack-bilingue-anglais>] (27 août 2019).
- LOUBIER, Christiane (2011). *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française.
- LÜDI, Georges, et Bernard PY ([1986] 2013). *Être bilingue*, 4<sup>e</sup> éd., Berne, Peter Lang.
- MONNIN, Isabelle C. (2018). « Devenir francophone et laïque au Manitoba français : *La Liberté et le Patriote* (1963-1964) », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 199-222, coll. « Les voies du français ».
- MONNIN, Isabelle C., et Sandrine HALLION (2016-2017). « "M. Dulong fait-il une enquête ou une autopsie?" Un discours expert comme catalyseur dans la circulation d'idéologies linguistiques au Manitoba (1963-1964) », *Francophonies d'Amérique*, n<sup>os</sup> 42-43 (automne-printemps), p. 69-104.
- POPLACK, Shana (2018). *Borrowing: Loanwords in the Speech Community and in the Grammar*, New York, Oxford University Press.
- ROBERT, Sylvie (2018). *Construction identitaire en milieu minoritaire : perceptions des étudiants en Faculté d'éducation quant à leur cheminement et au rôle qu'ils sont appelés à jouer auprès des élèves dans les écoles francophones au Manitoba*, thèse de maîtrise (éducation), Winnipeg, Université de Saint-Boniface.
- TRIMAILLE, Cyril, et Marinette MATTHEY (2013). « Catégorisations », dans Jacky Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Éditions, p. 95-122.
- WOOLARD, Kathryn (1998). « Language Ideology as a Field of Inquiry », dans Bambi B. Schieffelin, Kathryn A. Woolard et Paul V. Kroskrity (dir.), *Language Ideologies: Practice and Theory*, New York, Oxford University Press, p. 3-47.